

Violence psychologique envers les personnes âgées

La violence psychologique comprend tout acte verbal ou non verbal qui porte atteinte à l'identité, à la dignité ou à l'estime de soi d'une personne.

Exemples de violence psychologique

- insultes et dépréciation
- mensonges et promesses non tenues;
- injures, jurons, cris, réprimandes;
- indifférence ou « mur de silence »;
- humiliation et intimidation;
- privation d'amour ou d'affection;
- menaces de violence, d'abandon ou de placement en institution;
- infantilisation;
- menace de suicide pour faire du chantage.

Quelles sont les conséquences de la violence psychologique?

- isolement social;
- dépression, peur et anxiété;
- troubles de santé et système immunitaire affaibli;
- faible estime de soi;
- repli sur soi ou passivité;
- sentiment de désespoir et de détresse.

Cela peut arriver à n'importe qui

- Toute personne âgée peut être victime de violence, peu importe son niveau d'activité, ses capacités physiques ou mentales, son revenu, son sexe, sa culture, son état de santé ou son niveau d'éducation.
- Les personnes âgées peuvent être victimes de violence, qu'elle vivent seules, avec leur famille ou dans un établissement de soins.

Qui sont les agresseurs?

- La plupart du temps, l'agresseur est une personne que la personne âgée connaît, comme un membre de la famille (enfant d'âge adulte, conjoint, petit-enfant), un ami, un voisin, un soignant ou un propriétaire. Cependant, il peut également être une personne qui lui est étrangère.
- Un agresseur peut aussi être une personne de qui dépend la personne âgée pour des soins; il s'agit souvent d'une personne de confiance.

La violence psychologique démolit la personne.

Conseils aux personnes âgées : la prévention de la violence psychologique

- Confiez-vous à une personne de confiance qui peut vous aider à explorer les diverses options possibles et à élaborer un plan assurant votre sécurité.
- Restez actif dans la collectivité et maintenez des liens avec des membres de la famille et des amis en qui vous avez confiance.
- Puisque les comportements qui engendrent de la violence psychologique sont des crimes, comme de vous menacer physiquement, vous pouvez appeler la GRC ou la Section des services aux aînés – Protection des adultes afin d’obtenir de l’aide.
- Mettez au point un système de surveillance mutuelle avec une personne qui vit à l’extérieur de chez vous avec qui vous prendrez contact régulièrement.
- Prenez soin de votre santé et cherchez de l’aide professionnelle en cas de problèmes liés aux drogues, à l’alcool ou à la santé mentale.
- Vous avez des droits! N’ayez jamais peur de demander de l’aide.



Tout le monde mérite d’être traité avec respect et dignité

Vous n’êtes pas seul – vous pouvez obtenir de l’aide

Section des services aux aînés — Protection des adultes : tél. 456-3946; sans frais 1-800-661-0408, poste 3946